

037

Mardi 10 janvier 1956.

Nomination d'un délégué du
Conseil fédéral aux questions
atomiques.

Département politique. Proposition du 6 janvier 1956 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du 5 jan-
vior 1956 (adhésion).
Département de l'économie publique. Rapport joint du 5 janvier
1956 (adhésion).

Après délibération le Conseil fédéral, en adoptant une modi-
fication au chiffre 2,

d é c i d e :

1. Le Conseil fédéral désigne une délégation composée des chefs des départements politique, de l'économie publique et des postes et des chemins de fer, chargée de s'occuper des questions atomiques.
2. M. Otto Zipfel est nommé délégué aux questions atomiques. Il est rattaché administrativement au département politique avec mandat d'assurer la coordination entre les départements fédéraux ainsi qu'entre l'administration et les milieux scientifiques et de l'économie privée, et de préparer l'étude de l'ensemble des problèmes que pose pour la Suisse le développement de l'application pacifique de l'énergie atomique. Sa situation financière sera réglée plus tard, d'entente avec le département des finances.
3. Le Conseil fédéral désignera ultérieurement le département auquel sera définitivement attribué tout le domaine de l'énergie atomique.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 10 ex.), au département de l'intérieur (1 ex.), au département de justice et police (2 ex.), au département des finances et des douanes (6 ex.), au département de l'économie publique (3 ex.), au département des postes et des chemins de fer (1 ex.), pour leur information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. Meyer